

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 788

21 avril 2011

SOMMAIRE

3W Power Holdings S.A.	37801	LBP Lion Holdings S.à r.l.	37794
Acobel International S.A.	37809	LBP Luxco S.à r.l.	37810
AÇOMONTA armatures pour béton	37797	LP1 Finance S.à.r.l.	37790
Adecoagro S.A.	37778	LP2-4 Finance S.à.r.l.	37793
Antwun S.A.	37786	Monitor Capital Investors S.à.r.l.	37793
Art & Bois S.à r.l.	37800	Muse Investment S.A.	37794
BB Investments S.A. SPF	37813	Noir I S.à r.l.	37801
Binigaus Trier SG S.C.A.	37813	Oceania S.A.	37810
Bluelux S.A., SPF	37823	Recycling Partner A.G.	37824
Capinvest International Holding S.A.	37811	Rreef Iberian Value Added II S.A., Sicar	
Capinvest International S.A., SPF	37811	37816
Cartesio Consulting S.A.	37790	Saint-Honoré Microfinance	37786
Copolux S.à r.l.	37787	Salisbury S.à r.l.	37810
Dasos	37782	Salsa Retail Holding Topco S.à r.l.	37805
Dover Luxembourg S.à r.l.	37787	Sapam S.A.	37813
Fintinvest A.G.	37816	Secapital S.à.r.l.	37795
Fintinvest A.G., SPF	37816	Sidercoat Intl S.à r.l.	37784
Golden VIP SA	37818	Structured Solutions	37800
Ikanos S.A.	37794	UBS Third Party SIF Management Compa-	
INEOS Group Holdings S.A.	37780	ny S.A.	37815
Innisfree F3 S.à r.l.	37780	Vaniciano S.à r.l.	37782
I.S.I. International Sports Investments S. à			
r.l.	37780		

Adecoagro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.681.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of the month of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

“Adecoagro S.A.” (the “Company”), a société anonyme having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, incorporated on 11 June 2010 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 1481 of 20 July 2010, represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg acting on behalf of the Company pursuant to a proxy dated 6th January 2011 and acting also on behalf of the shareholders of the Company as set forth on the attendance list (filed together with the October Deed as referred to below) pursuant to the proxies filed together with the October Deed (as referred to below), in order to rectify a formal (calculation) error and the consequential formal or clerical errors (erreurs matérielles) which are included in the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 30th October 2010 and recorded by deed of the undersigned notary published in the Mémorial of 8 December 2010 N° 2698 and registered at the Registre de Commerce et des Sociétés under N° L100172161 of the 12th of November 2010 (the “October Deed”).

The appearing party The appearing party declared and requested the notary to state as follows:

(1) On 30th October 2010 was held an extraordinary general meeting of shareholders of the Company recorded by the October Deed where inter alia the issued share capital of the Company was increased and new shares issued.

(2) In item (B) of the agenda of the meeting set forth in the October Deed reference is made to a capital increase to one hundred and twenty million United States Dollars (USD 120,000,000) and the issue of one hundred and twenty million (120,000,000) Shares by the subscription to shares by the subscribers set forth in a table contained in the same agenda item. It appears that the total amount of shares subscribed as set forth in such table contains a formal calculation error (erreur matériel) in the sense that the aggregate number of shares subscribed to results in one hundred nineteen million nine hundred ninety nine thousand nine hundred and ninety seven (119,999,997) shares and not as erroneously stated one hundred and twenty million (120,000,000) shares.

It results therefrom that one hundred nineteen million nine hundred ninety nine thousand nine hundred and ninety seven (119,999,997) shares have been issued and that capital increase of the Company was of one hundred and nineteen million nine hundred and ninety nine thousand nine hundred and ninety seven United States Dollars (USD119,999,997).

(3) The October Deed shall therefore be rectified as follows:

(i) in the agenda item (A), the references to “one hundred and twenty million United States Dollars (USD 120,000,000)” is replaced by “one hundred nineteen million nine hundred ninety nine thousand nine hundred and ninety seven United States Dollars (USD119,999,997), the reference to one hundred and twenty million (120,000,000) shares is replaced by one hundred nineteen million nine hundred ninety nine thousand nine hundred and ninety seven (119,999,997) shares, and the total amount in the column 3 of the table is replaced by “119,999,997”;

(ii) In the second resolution the references to “one hundred and twenty million United States Dollars (USD 120,000,000)” is replaced by “one hundred nineteen million nine hundred ninety nine thousand nine hundred and ninety seven United States Dollars (USD119,999,997) and the reference to “120,000,000 ordinary shares” is to be read as reference to “119,999,997 ordinary shares”; (it is specified that the total Subscription Price remains as set forth in the October Deed);

(iii) In the fifth resolution, article 5.1 of article 5 is to rectify so as to read as follows:

5.1. The Company has an issued share capital of one hundred nineteen million nine hundred ninety nine thousand nine hundred and ninety seven United States Dollars (USD119,999,997) represented by one hundred nineteen million nine hundred ninety nine thousand nine hundred and ninety seven (119,999,997) fully paid Shares, each with a nominal value of one US Dollar (USD1) with such rights and obligations as set forth in the present Articles. “

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and German version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned

After reading this deed the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le septième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu

«Adecoagro S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, constituée le 11 juin 2010 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1481 du 20 juillet 2010, représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant pour le compte de la Société en vertu d'une procuration en date du 6 janvier 2011 et agissant également pour le compte des actionnaires de la Société tels qu'indiqués dans la liste de présence (enregistrée ensemble avec l'Acte d'Octobre mentionné ci-dessous) en vertu de procurations enregistrées ensemble avec l'Acte d'Octobre (tel que mentionné ci-dessous), afin de rectifier une erreur formelle (de calcul) et des erreurs matérielles subséquentes incluses dans le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 30 octobre 2010 et consignée dans un acte du notaire soussigné publié au Mémorial numéro 2698 du 8 décembre 2010 et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le N° L100172161 du 12 Novembre 2010 (l'«Acte d'Octobre»).

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(1) Le 30 octobre 2010, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société consignée dans l'Acte d'Octobre par lequel, entre autres, le capital social émis de la Société a été augmenté et des nouvelles actions ont été émises.

(2) Au point (B) de l'ordre du jour de l'assemblée indiqué dans l'Acte d'Octobre, une référence est faite à l'augmentation du capital à cent vingt millions dollars US (USD 120.000.000) et à l'émission de cent vingt millions (120.000.000) d'Actions par la souscription aux actions par les souscripteurs indiqués dans le tableau contenu au même point de l'ordre du jour. Il ressort que le montant total des actions souscrites tel qu'indiqué dans ce tableau contient une erreur matérielle (de calcul) dans le sens où le nombre total des actions souscrites s'élève à cent dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (119.999.997) actions et non, tel que cela est erronément indiqué, à cent vingt millions (120.000.000) d'actions.

En conséquence de ce qui précède, cent dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (119.999.997) actions ont été émises et l'augmentation du capital de la Société était de cent dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept dollars US (USD 119.999.997).

(3) L'Acte d'Octobre doit être rectifié en conséquence comme suit:

(i) au point (A) de l'ordre du jour, la référence à «cent vingt millions dollars US (USD 120.000.000)» est remplacée par «cent dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept dollars US (USD 119.999.997)», la référence à «cent vingt millions (120.000.000) d'actions» est remplacée par «cent dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (119.999.997) actions», et le montant total à la colonne 3 du tableau est remplacé par «119.999.997»;

(ii) à la deuxième résolution, la référence à «cent vingt millions dollars US (USD 120.000.000) est remplacée par «cent dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept dollars US (USD 119.999.997)» et la référence à «120.000.000 d'actions ordinaires» doit être lue comme une référence à «119.999.997 actions ordinaires»; (il est spécifié que le Prix de Souscription total reste tel qu'indiqué dans l'Acte d'Octobre);

(iii) à la cinquième résolution, l'article 5.1 de l'article 5 est rectifié pour avoir la teneur suivante:

« 5.1. La Société a un capital social émis de cent dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept dollars US (USD 119.999.997) représenté par cent dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (119.999.997) Actions entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1) ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à six cents Euros. Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2015. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011015515/115.

(110018962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

I.S.I. International Sports Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011036884/9.

(110040596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2011.

Innisfree F3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 129.687,36.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.742.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 octobre 2010, que l'associé unique a pris la décision suivante:

- Nomination du Réviseur d'entreprises agréée, PricewaterhouseCoopers, immatriculé sous le numéro B 65477, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014, Luxembourg, pour une période indéterminée, à compter du 4 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Innisfree F3 S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2011035483/17.

(110038364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

INEOS Group Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 157.810.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of the month of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INEOS Holdings Luxembourg S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 157.805, represented by Me Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy under private seal (which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered therewith), being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of INEOS Group Holdings S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 157.810 (the "Company"), incorporated on 22 December 2010 by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The Sole Shareholder declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all thirty one thousand (31,000) ordinary shares with a nominal value of one euro (€ 1) each representing the entire issued share capital of the Company so that decisions can validly be taken.
2. The sole item to be resolved is to amend article 7 of the articles of incorporation of the Company by adding a section 7.3.

Thereafter the Sole Shareholder took the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder of the Company resolved to amend article 7 of the articles of association of the Company by adding a section 7.3.

“ **7.3.** The Board shall promptly register any transfer of shares and may not suspend registration thereof where such transfer:

(a) is to the bank or institution to which such shares have been charged by way of security on enforcement of such security in accordance with its terms, whether as agent and security trustee for a group of banks or institutions or otherwise, or to any nominee or any transferee of such a bank or institution (a "Secured Institution");

(b) is executed by a Secured Institution or its nominee pursuant to the power of sale or other power under such security in case of enforcement of such security in accordance with its terms.

The Board shall promptly further register any pledge granted over the shares by a shareholder of the Company to a bank or financial institution to perfect such pledge in accordance with its terms.”

There being no further item to be resolved, the decision of the sole shareholder was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand two hundred Euro. The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INEOS Holdings Luxembourg S.A., société anonyme constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg ("RCS") sous numéro B 157.805, représentée par Me Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé (laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement), étant l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de INEOS Group Holdings S.A., une société anonyme, constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et immatriculation au RCS sous numéro B 157.810 (la «Société»), constituée le 22 décembre 2010 suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

L'Actionnaire Unique déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'Actionnaire Unique détient toutes les trente et un mille (31.000) actions avec une valeur nominale d'un euro (1,- €) chacune représentant l'intégralité du capital social émis de la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises.

2. Le seul point sur lequel une résolution doit être prise est la modification de l'article 7 des Statuts par l'ajout d'un paragraphe 7.3.

A la suite de quoi l'Actionnaire Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Actionnaire Unique de la Société a décidé de la modification de l'article 7 des statuts de la Société par l'ajout d'un paragraphe 7.3.

« **7.3.** Le Conseil devra promptement enregistrer tout transfert d'actions et ne peut interrompre l'enregistrement de celles-ci si ce transfert:

(a) est fait à une banque ou un institut à qui de telles actions ont été attribuées par le biais de sûretés par la mise en oeuvre de telles sûretés conformément aux termes de celles-ci, que ce soit en tant qu'agent et trustee des sûretés pour un groupe de banques ou d'instituts ou autre, ou à toute personne désignée ou cessionnaire d'une telle banque ou institut (un "Institut Sécurisé");

(b) est exécuté par un Institut Sécurisé ou sa personne désignée en vertu du pouvoir de vente ou autre pouvoir soumis à une telle sûreté conformément à ses termes.

Le Conseil d'administration devra de plus promptement enregistrer tout gage relatif aux actions accordées par un actionnaire de la Société à une banque ou institut financier pour parfaire un tel gage conformément à ses termes.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'actionnaire unique a été clôturée.

37782

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, mis à charge de la Société, sont évalués à mille deux cents Euro.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. KAUFFMAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 janvier 2011. Relation: LAC/2011/3050. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Référence de publication: 2011015709/94.

(110018993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Vaniciano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 2 mars 2011.

Pour la Société

Monsieur Costas Constantinides / Monsieur Russell Perchard

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011035597/14.

(110038677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Dasos, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.244.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth date of January.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Hana Witzke, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg,

acting in the name and on behalf the board of directors of Dasos, a limited liability company (société anonyme), organized and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 141244 (hereafter the Company),

pursuant to the resolutions taken by the board of directors of the Company on 29 December 2010 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the board of directors of the Company pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on August 25, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2297 dated September 19, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, on January 26, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 542 dated March 12, 2010.

2. The Company has an issued share capital of thirty-two thousand nine hundred euros (EUR 32,900.-) divided into three hundred and twenty-nine (329) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each and fully paid up.

3. Pursuant to article 5 of the Articles, the board of directors of the Company is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the present deed, to:

(i) increase the current share capital in one or several times up to fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), by the issue of one hundred and seventy-one (171) new Shares, having the same rights as the existing Shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorised to subscribe to the new Shares; and

(iii) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the register of Shares accordingly."

4. Pursuant to the Resolutions, the board of directors of the Company has resolved to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of one thousand nine hundred euros (EUR 1,900.-) so as to raise it up from its present amount of thirty-two thousand nine hundred euros (EUR 32,900.-) to thirty-four thousand eight hundred euros (EUR 34,800.-) by the issuance of nineteen (19) new shares, all in registered form with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, having the same rights as the existing shares.

5. The nineteen (19) newly issued shares have been subscribed and fully paid-up by Profor Investment S.à r.l., a company organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 140089.

The nineteen (19) newly issued shares have been entirely paid up by contributions in cash made by Profor Investment S.à r.l. to the Company, as approved by the Resolutions, evidence of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it expressly. The remaining amount of the contribution in cash, i.e. an amount of five thousand seven hundred euros (EUR 5,700.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

6. As a result of the above, the board of directors of the Company has resolved to amend paragraph 1 of the Article 5 of the Articles which should now be read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is fixed at thirty-four thousand eight hundred Euro (EUR 34,800.-), represented by three hundred forty-eight (348) shares (the "Shares"), each with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-). The Shares have all been fully paid in cash."

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treizième jour de mois de janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Hana Witzke, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte de agissant au nom et pour compte du conseil d'administration de Dasos, une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 141244 (ci-après la Société),

en vertu des décisions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 29 décembre 2010 (les Résolutions).

Une copie du procès-verbal desdites Résolutions, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, représentant le conseil d'administration de la Société conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 25 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2297 du 19 septembre 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, daté du 26 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 542 du 12 mars 2010.

2. La Société a un capital social souscrit de la Société de trente-deux mille neuf cent euros (EUR 32.900.-) représenté par trois cent vingt-neuf (329) actions, chacune d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-), entièrement libérées.

3. Conformément à l'Article 5 des Statuts, Le Conseil est autorisé, pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication du présent acte, à:

(i) augmenter le capital social actuel en une ou plusieurs fois jusqu'à cinquante mille euros (EUR 50.000-), par l'émission de cent soixante-huit (168) nouvelles Actions, comportant les mêmes droits que les Actions existantes;

(ii) limiter ou retirer les droits préférentiels de souscription des actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire les nouvelles Actions; et

(iii) enregistrer au moyen d'un acte notarié chaque augmentation de capital social et modifier le registre des Actions en conséquence.

4. Conformément aux Résolutions, le Gérant a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de mille neuf cents euros (EUR 1.900,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-deux mille neuf cents euros (EUR 32.900,-) à trente-quatre mille huit cents euros (EUR 34.800,-) par l'émission de dix-neuf (19) nouvelles actions, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de cents euros (EUR 100,-), ayant les mêmes droits que les actions de existantes.

5. Les dix-neuf (19) actions nouvellement émises ont été entièrement souscrites comme suit par Profor Investment S.à.r.l., une société constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140089.

Les dix-neuf (19) actions nouvellement émises ont été intégralement libérées par un apport en numéraire fait par Profor Investment S.à.r.l. à la Société, comme approuvé par les Résolutions, la preuve ayant été donnée au notaire désigné qui l'a reconnue expressément. Le surplus de l'apport en numéraire, c'est-à-dire un montant de cinq mille sept cents euros (EUR 5.700,-) a été alloué au compte prime d'émission de la Société.

6. Il en résulte que le Gérant a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente-quatre mille huit cents euros (EUR 34.800,-) représenté par trois cent quarante-huit (348) actions (les "Actions"), chacune d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), entièrement libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ mille six cents Euros (EUR 1.600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Witzke et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2678. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011015606/123.

(110018739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Sidercoat Intl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8440 Steinfort, 41A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.708.

L'an deux mille onze, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Stéphane Deleuze, administrateur de sociétés, né à Huy (Belgique) le 17 septembre 1968, demeurant professionnellement à 41A rue de Luxembourg, L-8440 Steinfort, dont le numéro de passeport est le EH774082, ci après la «Partie Comparante»;

ici représenté par Madame Michèle SENSI-BERGAMI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à 32A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, en vertu de la procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La Partie Comparante, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la Partie Comparante est l'associée et gérante unique de la société à responsabilité limitée "Sidercoat Intl S.à r.l." (ci-après «la Société»), ayant son siège social à 41A, rue de Luxembourg, L-8440 Steinfort, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 156708, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 16 novembre 2010, publié auprès du Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2775 du 16 décembre 2010.

Ensuite la Partie comparante prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La Partie comparante prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, décide de modifier l'objet social de la Société par adjonction de:

«Toutes activités de conseils en matière de gestion, de marketing, d'organisation financière, administrative ou autre, et de ressources humaines; l'assistance et la participation à la gestion de toute affaire, entreprise, groupement, association ou société; la constitution, le développement, la gestion et la conservation d'un patrimoine tant mobilier qu'immobilier.»

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, la Partie comparante prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut exercer toutes activités de conseils en matière de gestion, de marketing, d'organisation financière, administrative ou autre, et de ressources humaines.

Elle peut assister et participer à la gestion de toute affaire, entreprise, groupement, association ou société.

La Société peut constituer, développer, gérer et conserver un patrimoine tant mobilier qu'immobilier.

La Société peut réaliser toute opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.100.-.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 janvier 2011. Relation: EAC/2011/1271. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011015849/64.

(110018412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Antwun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 115.634.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 mars 2011

Première résolution

L'assemblée accepte la révocation de Monsieur José Correia et de Madame Géraldine Schmit de leurs postes d'administrateurs de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la nomination de Mademoiselle Catherine Giordano, employée, et Monsieur Fabio Mazzoni, Administrateur de sociétés, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en tant qu'Administrateurs de la Société, leurs mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait
La société
Signature

Référence de publication: 2011035454/22.

(110038498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

Saint-Honoré Microfinance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 111.570.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 17 août 2010:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- décide le renouvellement du mandat des Administrateurs suivants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011:

* La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque représentée par Mr Jérôme GOUILLY-FROSSARD, Président et Administrateur

* Monsieur Marc ODENDALL, Administrateur

* Monsieur Martin VELASCO, Administrateur

* Monsieur Henri ELBAZ, Administrateur

* Monsieur Humbert GARREAU de LABARRE, Administrateur

* Monsieur Alexandre COL, Administrateur

- le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration:

- La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, représentée par Monsieur Jérôme GOUILLY-FROSSARD, 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75401 Paris

Administrateurs:

- Monsieur Marc ODENDALL, 12, Avenue de l'Amandolier, CH-1208 Genève

- Monsieur Martin VELASCO, 46, Route de Meinier, CH-1253 Vandoeuvres

- Monsieur Henri ELBAZ, 7, Rue Charrier, F-94000 Créteil

- Monsieur Humbert GARREAU de LABARRE, 16, Rue Saint Romain, F-75006 Paris

- Monsieur Alexandre COL, 11, Avenue Alfred-Bertrand, CH-1206 Genève

Réviseur d'Entreprises agréé:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., ayant son siège social à L -1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, B.P. 1443.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Février 2011.
BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE
Société Anonyme
Géraldine DISEUR / Katie AGNES
Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2011035580/38.

(110038857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Copolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 56.429.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugements rendus en date du 3 mars 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés:

- la société COPOLUX Sàrl., avec siège social à L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun, de fait inconnue à cette adresse,

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécilia COUSQUER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 25 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Cécilia COUSQUER
Le liquidateur

Référence de publication: 2011036006/22.

(110039532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Dover Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.372.165.200,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 89.408.

In the year two thousand eleven, on the fifth day of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company Dover Europe Inc., a company organised under the laws of Delaware, USA, having its seat in 501 Silverside Road, Suite 5, Wilmington, DE, U.S.A., registered with the Secretary of State of Delaware, division of corporations under number 2159940,

here represented by Me Sophie ZINTZEN, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse by virtue of a proxy under private seal dated January 5, 2011.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that it is the sole member (the "Sole Member") of the company "Dover Luxembourg S.à r.l.", (formerly "Dover Luxembourg S.N.C.") having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under section B and number 89.408, incorporated by a deed of Maître Léon Thomas, known as Tom METZLER on October 14, 2002, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1669 dated November 21, 2002. The By-laws of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on January 4, 2011, not yet published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Such appearing party, represented as mentioned above, in its capacity of Sole Member of the Company requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of six hundred sixty-five million six hundred sixteen thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 665,616,925),

so as to bring it from its present amount of seven hundred six million five hundred forty-eight thousand two hundred seventy-five Euro (EUR 706,548,275), represented by twenty-eight million two hundred sixty-one thousand nine hundred thirty-one (28,261,931) ordinary corporate units, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each,

to the amount of one billion three hundred seventy-two million one hundred sixty-five thousand two hundred Euro (EUR 1,372,165,200) represented by twenty-eight million two hundred sixty-one thousand nine hundred thirty-one (28,261,931) ordinary corporate units, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each and twenty-six million six hundred twenty-four thousand six hundred seventy-seven (26,624,677) Class A preferred corporate units, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25).

Second resolution

The Sole Member resolved to issue twenty-six million six hundred twenty-four thousand six hundred seventy-seven (26,624,677) Class A preferred corporate units with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, together with an aggregate share premium of three Euro twenty cents (EUR 3.20).

Subscription and Payment

There then appeared Me Sophie ZINTZEN, previously named, acting in his capacity as duly appointed proxy of Dover Europe Inc.

The appearing party, represented as here above stated, declared to subscribe for twenty-six million six hundred twenty-four thousand six hundred seventy-seven (26,624,677) Class A preferred corporate units, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, together with a share premium in an aggregate amount of three Euro twenty cents (EUR 3.20) and to make payment of such new Class A preferred corporate units and share premium in full by a contribution in kind of (i) 100% of the shares that Dover Europe Inc. holds in Dover Germany GmbH ("DGG"), a company with limited liability with registered office at Postdamer Str. 14a, Teltow, Germany, registered with the commercial register of the local court of Postdam under the number HRB 21182 (the "DGG shares") and (ii) a contribution in kind of a claim (the "Claim") that Dover Europe Inc. holds towards DGG (the "Contribution").

It results from a valuation report of the management of DGG established on January 5, 2011, that:

"Based on the verification carried out as described above, the value of the Contribution as at January 5, 2011 may be set at least in EUR 665,626,928.20."

The Company will pay today an additional amount of EUR 10,000 in cash to its Sole Member as full consideration of the Contribution.

Having acknowledged the above described contribution in kind, the Sole Member, represented as stated above, expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation, with the effective contribution of the DGG Shares and of the Claim to the Company and confirmed the validity of the subscription and payment.

Third resolution

The Sole Member resolved amending article 5 of the Articles of association of the Company so as to reflect the capital increase.

Consequently, article 5 of the Articles of association of the Company is replaced by the following text:

Art. 5. "The corporate capital of the company is set at one billion three hundred seventy-two million one hundred sixty-five thousand two hundred Euro (EUR 1,372,165,200) represented by twenty-eight million two hundred sixty-one thousand nine hundred thirty-one (28,261,931) ordinary corporate units, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each and twenty-six million six hundred twenty-four thousand six hundred seventy-seven (26,624,677) Class A preferred corporate units with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25)."

Declarations, costs, evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 6,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société Dover Europe Inc., une société organisée sous les lois du Delaware, USA, ayant son siège au 501 Silverside Road, Suite 5, Wilmington, DE, U.S.A., inscrite au Secrétariat de l'Etat du Delaware, division des sociétés sous le numéro 2159940,

Représentée par Me Sophie ZINTZEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 5 janvier 2011.

La procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de noter qu'elle est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société «Dover Luxembourg S.à r.l.», société à responsabilité limitée, (anciennement «Dover Luxembourg S.N.C.»), ayant son siège social à 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 89.408 constituée suivant acte de Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER en date du 14 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1669 daté du 21 novembre 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte par-devant le notaire instrumentant en date du 4 janvier 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant de noter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de six cent soixante-cinq millions six cent seize mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 665.616.925),

pour amener son montant actuel de sept cent six millions cinq cent quarante-huit mille deux cents soixante-quinze euros (EUR 706.548.275) représenté par vingt-huit millions deux cent soixante et un mille neuf cent trente et une (28.261.931) parts sociales ordinaires d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune,

à un montant d'un milliard trois cent soixante-douze millions cent soixante-cinq mille deux cents euros (EUR 1.372.165.200) représenté par vingt-huit millions deux cent soixante et un mille neuf cent trente et une (28.261.931) parts sociales ordinaires d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et vingt-six millions six cent vingt-quatre mille six cent soixante dix-sept (26.624.677) parts sociales préférentielles de Classe A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre vingt-six millions six cent vingt-quatre mille six cent soixante-dix-sept (26.624.677) parts sociales préférentielles de Classe A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune avec une prime d'émission totale de trois euros vingt centimes (EUR 3,20).

Souscription et Paiement

A comparu ensuite Me Sophie ZINTZEN, prénommée, agissant en tant que mandataire de Dover Europe Inc.

La partie comparante, comme ci-avant décrite, a déclaré souscrire à vingt-six millions six cent vingt-quatre mille six cent soixante dix-sept (26.624.677) parts sociales préférentielles de Classe A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune avec une prime d'émission d'un montant total de trois euros vingt centimes (EUR 3,20), et de payer intégralement ces parts sociales préférentielles de Classe A et cette prime d'émission par un apport en nature de (i) 100% des actions que Dover Europe Inc. détient dans Dover Germany GmbH («DGG»), une société à responsabilité limitée avec siège social à Postdamer Str. 14a, Teltow, Allemagne, inscrite au registre de commerce de Postdam sous le numéro HRB 21182 (les «Actions DGG») et (ii) par un apport en nature d'un droit à recevoir (le «Droit à Recevoir») détenu par Dover Europe Inc. à l'égard de DGG (l'«Apport»).

Il résulte du rapport d'évaluation émis par la gérance de DGG en date du 5 janvier 2011 que:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, la valeur de l'Apport en date du 5 janvier 2011 peut être estimée à au moins EUR 665,626,928.20.»

La Société paiera en date d'aujourd'hui une soulte de EUR 10.000 en cash à son Associé Unique afin de compléter dans son entièreté la contrepartie de l'Apport.

Ayant reconnu l'apport en nature décrit ci-dessus, l'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-avant, a donné expressément son accord sur la description de l'Apport, son évaluation, le transfert effectif des Actions DGG et du Droit à Recevoir à la Société et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social.

Par conséquent, l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

Art. 5. «Le capital social de la Société est fixé à un milliard trois cent soixante-douze millions cent soixante-cinq mille deux cents euros (EUR 1.372.165.200) représenté par vingt-huit millions deux cent soixante-et-un mille neuf cent trente-et-une (28.261.931) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et vingt-six millions six cent vingt-quatre mille six cent soixante dix-sept (26.624.677) parts sociales préférentielles de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune»

Déclarations, Frais, Evaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 6.500,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la personne comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture à la personne comparante, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Zintzen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 20110. Relation: LAC/2011/1252. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2011.

Référence de publication: 2011015613/156.

(110018206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

LP1 Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.300,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.734.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Julian Gabriel, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 7 mars 2011.

- Monsieur Kevin Grundy, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a été nommé gérant de la Société avec effet le 7 mars 2011 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 mars 2011.

Laurent Bélik

Gérant

Référence de publication: 2011035485/17.

(110038444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

Cartesio Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.449.

STATUTS

L'an deux mil onze, le treize janvier

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

COMMUNITY LINK S.A. (B 138.621), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par un de ses administrateurs-délégués, à savoir, Lucien VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

habilité à engager la société par sa seule signature, agissant sur base de l'article 5 des statuts.

Laquelle comparante a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: CARTESIO CONSULTING S.A..

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la prestation de services aux commerçants et entreprises de consulting dans le domaine économique, financier, social, juridique et fiscal ainsi que dans le domaine du management dans le sens le plus large du terme, et sous toutes les formes et modalités possibles; la médiation sur le plan commercial et sur le plan de prestations de services entre les commerçants et les entreprises publiques ou privées d'une part et les organismes spécialisés de prestations de services d'autre part.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières industrielles, mobilières et immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement, sans limites ni restrictions.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- €), représenté par MILLE (1.000) actions avec une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,-€) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été intégralement souscrit par l'actionnaire unique, COMMUNITY LINK S.A., préqualifiée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, jusqu'à concurrence de la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,-€), ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les actions restent nominatives jusqu'à complète libération du capital.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ NEUF CENTS EUROS (900,-€).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2012.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, représentée comme il est dit, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

- Angeline DEZITTER, consultante, demeurant à B-2580 Beerzel (Belgique), Mechelbaan 193.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- PREMIER TAX SA (B 147.687), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statuaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, représentée comme il est dit, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: VOET, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 18 janvier 2011. REM 2011 / 101. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 28 janvier 2011.

Référence de publication: 2011015581/145.

(110018190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

LP2-4 Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.725,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.647.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Julian Gabriel, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 7 mars 2011.

- Monsieur Kevin Grundy, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a été nommé gérant de la Société avec effet le 7 mars 2011 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 mars 2011.

Laurent Bélik

Gérant

Référence de publication: 2011035486/17.

(110038445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

Monitor Capital Investors S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.764.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'associé unique de la Société, Parlay Finance Company S.A., a transféré en date du 28 février 2011, les 30 parts sociales, qu'elle détenait dans le capital social de la Société, à Emergent Properties Limited avec adresse au Level 1, Blue Harbour Business Centre, TA' Xbiex Yacht Marina, TA' Xbiex XBX 1027, Malte, enregistrée au «Registrar of Companies» de Malte sous le numéro C 50701.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2011.

Monitor Capital Investors S.à r.l.

Représentée par M. Julien François

Gérant

Référence de publication: 2011035489/17.

(110038550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

LBP Lion Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.648.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.194.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 1^{er} mars 2011 que Monsieur David Beardsell, gérant de la Société, a démissionné de ses fonctions avec effet au 1^{er} mars 2011.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit à compter du 1^{er} mars 2011:

Gérants:

M. Rodolpho Amboss et M. Ralph Kürschner.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Pour extrait conforme

LBP Lion Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011035972/20.

(110038997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Muse Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.866.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire en date du 11 juin 2010

De nommer la société D.S. CORPORATION S.A., enregistrée sous le numéro R.C B n° 79.334, avec siège social au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en remplacement de Monsieur Fons MANGEN en tant que commissaire aux comptes. D.S. CORPORATION S.A. continue le mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012

Pour extrait conforme et sincère

MUSE INVESTMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011035494/15.

(110038176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

Ikanos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.199.

—
Les comptes annuels au 31 MARS 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011038157/10.

(110041794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of January.

Before M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Legnicka 56, 54204 Wroclaw, Poland,

duly represented by Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of SECAPITAL S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by M^e Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 23 December 2010 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of PLN 6,364,000 (six million three hundred sixty-four thousand Polish zloty) in order to raise it from PLN 114,552,000 (one hundred fourteen million five hundred fifty-two thousand Polish zloty) to PLN 120,916,000 (one hundred twenty million nine hundred sixteen thousand Polish zloty) by creation and issue of 6,364 (six thousand three hundred sixty-four) new Class A corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, to be issued at par, against cash, and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued Class A corporate units, and to allocate the new Class A corporate units to Compartment A.

The sole member also resolves to increase the legal reserve related to Compartment A by an amount of PLN 636,400 (six hundred thirty-six thousand four hundred Polish zloty) to raise it from PLN 7,179,900 (seven million one hundred seventy-nine thousand nine hundred Polish zloty) to PLN 7,816,300 (seven million eight hundred sixteen thousand three hundred Polish zloty).

Subscription - Payment

Thereupon, KRUK S.A., predesignated, represented as above stated, declares to subscribe to the 6,364 (six thousand three hundred sixty-four) newly issued Class A corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each and to fully pay them up together with the amount of the legal reserve's increase, by a contribution in cash, so that the amount of PLN 7,000,400 (seven million four hundred Polish zloty) is as of today at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

The sole member resolves to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

"The corporate capital of the company is fixed at PLN 120,916,000 (one hundred twenty million nine hundred sixteen thousand Polish zloty) divided into 78,163 (seventy-eight thousand one hundred sixty-three) Class A corporate units, 3,480 (three thousand four hundred eighty) Class B corporate units, 7,873 (seven thousand eight hundred seventy-three) Class C corporate units, 9,100 (nine thousand one hundred) Class D corporate units and 22,300 (twenty-two thousand three hundred) Class E corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this document, are estimated at approximately two thousand six hundred Euros.

The capital and legal reserve increase is estimated at EUR 1,793,572 (exchange rate on January 24th, 2011: PLN 1 = EUR 0.25621).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Pologne, ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de SECAPITAL S. à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 23 décembre 2010 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de PLN 6.364.000 (six millions trois cent soixante-quatre mille zloty polonais) afin de le porter de son montant actuel de PLN 114.552.000 (cent quatorze millions cinq cent cinquante-deux mille zloty polonais) à PLN 120.916.000 (cent vingt millions neuf cent seize mille zloty polonais), par la création et l'émission de 6.364 (six mille trois cent soixante-quatre) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, émises au pair, libérées en numéraire et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales de catégorie A déjà existantes, et d'allouer les nouvelles parts sociales de catégorie A au Compartiment A.

L'associée unique décide également d'augmenter la réserve légale relative au Compartiment A à concurrence d'un montant de PLN 636.400 (six cent trente-six mille quatre cents zloty polonais) afin de la porter de son montant actuel de PLN 7.179.900 (sept millions cent soixante-dix-neuf mille neuf cents zlotys polonais) à PLN 7.816.300 (sept millions huit cent seize mille trois cents zlotys polonais).

Souscription - Libération

Ensuite a comparu KRUK S.A., prédésignée, représentée comme stipulé ci-dessus, qui a déclaré souscrire aux 6.364 (six mille trois cent soixante-quatre) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et les libérer intégralement, ensemble avec le montant de l'augmentation de la réserve légale, le tout moyennant versement en numéraire, de sorte que le montant de PLN 7.000.400 (sept millions quatre cent zloty polonais) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à PLN 120.916.000 (cent vingt millions neuf cent seize mille zloty polonais) représenté par 78.163 (soixante-dix-huit mille cent soixante-trois) parts sociales de catégorie A, 3.480 (trois mille quatre cent quatre-vingts) parts sociales de catégorie B, 7.873 (sept mille huit cent soixante-treize) parts sociales de catégorie C, 9.100 (neuf mille cent) parts sociales de catégorie D et 22.300 (vingt-deux mille trois cents) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à deux mille six cents euros.

L'augmentation du capital et de la réserve légale est évaluée à EUR 1.793.572 (taux de change du 24 janvier 2011: PLN 1 = EUR 0,25621).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HANSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2011. LAC/2011/4357. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Référence de publication: 2011016594/122.

(110019942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

AÇOMONTA armatures pour béton, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Howald, 237, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 154.747.

In the year two thousand eleven, on the fourteenth day of January.

Before Us, Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange,

There appeared:

1.- Mr Antonio José RAMOS RODRIGUES, company manager, born in Ventosa/Alenquer (Portugal), on August, 1st, 1961, residing at L-6977 Oberanven, 57, rue d'Ernster,

2.- Mr Herminio Gabriel SERRA DE ALMEIDA, company manager, born in Arruda Dos Vinhos (Portugal), on June 9th, 1960, residing at Rua das Acacias, Lote 40 Albarrois Villas, P-2580-366 Alenquer (Portugal),

3.- Mr Albino Manuel CARVALHO DOS SANTOS RODRIGUES, employee, born in Ventosa/Alenquer (Portugal), on December, 12th, 1964, residing at L-6977 Oberanven, 57, rue d'Ernster.

all three here represented by Mr Antonio CONFEITEIRO, accountant, residing professionally at L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération,

by virtue of three proxies given under private seal on January 10th, 2011,

Said proxies, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity as sole shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing parties have declared being the sole shareholders, representing the whole corporate capital of the private limited liability company "AÇOMONTA armatures pour béton", having its registered office in L-5885 Howald, 237, route de Thionville, (the "Company"),

incorporated by a deed of the officiating notary, on August 5th, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1980 Of September 23rd, 2010,

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg under section B, number 154 747.

The Shareholders, representing the whole corporate capital, represented as above-mentioned, have requested the undersigned notary to pass the following resolutions taken unanimously:

First resolution

The shareholders decide to increase the share capital by an amount of three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) in order to raise it from its present amount of twenty thousand Euro (EUR 20.000.-) represented by two hundred (200) shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to three hundred twenty thousand Euro (EUR 320,000.-) by the creation and issue of three thousand (3,000) new shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Second resolution

The shareholders, renouncing as far as needed to their preferential subscription right, decide unanimously to accept the subscription of the entirety of the three thousand new shares by ACOMONTA-SOCIEDADE DE ARMADURAS, SA, a société anonyme existing under portugese law, with registered office at P-7570 237 Grandola (Portugal), Rua D. Joao de Castro, n°38, registered with the Conservatoria do Registro Commercial de Lisboa under number 503402346.

Subscription and Payment

Intervened to the present ACOMONTA-SOCIEDADE DE ARMADURAS, SA, prenamed,

Here represented by Mr Antonio CONFEITEIRO, accountant, residing professionally at L-5969 Itzig, 13, rue de la Liberation,

by virtue of a proxy given under private seal on January 10th, 2011,

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

Said intervening party has, through its proxyholder, declared to subscribe to the three thousand (3,000) new shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, and to pay them fully in cash on an account of the Company of the amount of three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-).

Said amount of three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence thereof has been submitted to the undersigned notary by bank certificate.

Third resolution

The shareholders, in order to reflect the forgoing, decide to amend article 6 of the articles of incorporation and to give it the following wording:

Art. 6. The Company's capital is set at three hundred twenty thousand Euro (EUR 320,000.-), represented by three thousand two hundred (3200) shares, each with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), all fully subscribed and entirely paid up, divided up as follows:

1.- Mr Antonio José RAMOS RODRIGUES, prenamed, one hundred and two shares	102
2.- Mr Herminio Gabriel SERRA DE ALMEIDA, prenamed, forty-nine shares	49
3.- Mr Albino Manuel CARVALHO DOS SANTOS RODRIGUES, prenamed, forty-nine shares	49
4.- ACOMONTA-SOCIEDADE DE ARMADURAS, SA, prenamed, three thousand shares	3000
Total: three thousand two hundred shares	3200"

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 2,000.-.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in French followed by a English version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil onze, le quatorze janvier.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

Ont comparu:

1.- Monsieur Antonio José RAMOS RODRIGUES, gérant de société, né à Ventosa/Alenquer (Portugal), le 1^{er} août 1961, demeurant à L-6977 Oberanven, 57, rue d'Ernster,

2.- Monsieur Herminio Gabriel SERRA DE ALMEIDA, gérant de société, né à Arruda Dos Vinhos (Portugal), le 9 juin 1960, demeurant à Rua das Acacias, Lote 40 Albarrois Villas, P-2580-366 Alenquer (Portugal),

3.- Monsieur Albino Manuel CARVALHO DOS SANTOS RODRIGUES, salarié, né à Ventosa/Alenquer (Portugal), le 12 décembre 1964, demeurant à L-6977 Oberanven, 57, rue d'Ernster.

tous trois ici représentés par Monsieur Antonio CONFEITEIRO, comptable, avec adresse professionnelle à L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération, en vertu de trois procurations sous seing privé données le 10 janvier 2011,

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont déclaré être les seuls associés, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "AÇOMONTA armatures pour béton" établie et ayant son siège social à L-5885 Howald, 237, route de Thionville, (la "Société")

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1980 du 23 septembre 2010,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 154 747.

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, se réunissant en assemblée générale à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, ont par leur mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions prises à l'unanimité, suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de trois cent mille euros (300.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de vingt mille euros (20.000,- EUR) représenté par deux cents (200) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, à un montant de trois cent vingt mille euros (320.000,- EUR) par l'émission de trois mille (3.000) parts sociales nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Les associés, renonçant pour autant que de besoin à leur droit de souscription préférentiel, décident à l'unanimité d'accepter à la souscription de l'intégralité des trois mille parts sociales nouvelles AÇOMONTA-SOCIEDADE DE ARMADURAS, SA, une société anonyme de droit portugais, avec siège social à P-7570 237 Grandola (Portugal), Rua D. João de Castro, n°38, immatriculée au Conservatoria do Registo Commercial de Lisbonne sous le numéro 503402346.

Souscription et Libération

Sur ce, est intervenu aux présentes la société AÇOMONTA-SOCIEDADE DE ARMADURAS, SA, préqualifiée,

Ici représentée par Monsieur Antonio CONFEITEIRO, comptable, avec adresse professionnelle à L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 janvier 2011,

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles,

Laquelle intervenante a, par son mandataire, déclaré souscrire les trois mille (3.000) parts sociales nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, et les libérer intégralement par un apport en espèces sur un compte de la Société de trois cent mille euros (300.000,- EUR).

Ladite somme de trois cent mille euros (300.000,- EUR) est dès-à- présent à la libre disposition de la Société, dont preuve a été apportée au notaire soussigné au moyen d'un certificat bancaire,

Troisième résolution

Les associés décident, pour refléter les décisions prises ci-dessus, de modifier l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent vingt mille euros (EUR 320.000.-), représenté par trois mille deux cent (3200) parts sociales de cent euros (EUR 100.- chacune, entièrement libérées, réparties comme suit:

1.- Monsieur Antonio José RAMOS RODRIGUES, prénommé, cent deux parts	102
2.- Monsieur Herminio Gabriel SERRA DE ALMEIDA, prénommé, quarante-neuf parts	49
3.- Monsieur Albino Manuel CARVALHO DOS SANTOS RODRIGUES, prénommé, quarante-neuf parts	49
4.- AÇOMONTA-SOCIEDADE DE ARMADURAS, SA, préqualifiée, trois mille parts	3000
Total: trois mille deux cents parts	3200"

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 2.000,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Confeiteiro, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 janvier 2011. Relation: LAC/2011/3233. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 25 janvier 2011.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2011015373/146.

(110017666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2011.

Structured Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 150.669.

Die Bilanz zum 30. September 2010 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2010 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. März 2011.

Für die Structured Solutions

Die Zentralverwaltungsstelle

Hauck & Aufhäuser

Alternative Investment Services S.A.

Kai Braun / Marc Feltz

Référence de publication: 2011035584/16.

(110038935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Art & Bois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 114.699.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société, tenue au siège le 02 mars 2011

Il résulte de la liste de présence que les deux associés: CASH

Monsieur CARDOSO FERREIRA Sergio Miguel, né le 15.04.1977 et demeurant à 8, rue Oscar Romero L-3321 BERCHEM

Monsieur DE JESUS FERNANDES Manuel Augusto, né le 06.02.1955 et demeurant à 45 rue de Bettembourg L-3320 BERCHEM

Sont présents et représentants l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire ont pris les décisions suivantes:

1^{ère} Résolution

Monsieur DE JESUS FERNANDES Manuel Augusto cède et transporte avec toutes les garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte la pleine propriété les (40) parts sociales d'une valeur nominale de (124,00) euros chacune de la société à responsabilité limitée ART & BOIS SARL, avec siège social à L-5280 SANDWEILER, Hall 7, Zone Industrielle Rolach société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Tom METZLER de résidence à Luxembourg Bonnevoie en date du 03 mars 2006 à Monsieur CARDOSO FERREIRA Sergio Miguel.

Le cédant certifie que les parts sociales cédées sont entièrement libérées et qu'aucune disposition statutaire ou autre ne peut faire obstacle à la présente cession.

Le cessionnaire jouira et disposera des parts sociales faisant l'objet de la présente cession à compter de ce jour.

La présente cession est faite moyennant la somme de 5 000 euros que le cessionnaire a payé à l'instant au cédant, ce dont quittance.

Les parties reconnaissent qu'elles se sont acquittées mutuellement de toutes les obligations financières et administratives.

2^{ème} Résolution

Monsieur CARDOSO FERREIRA Sergio Miguel est nommé gérant administratif en remplacement de Monsieur DE JESUS FERNANDES Manuel Augusto, démissionnaire.

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique Monsieur CARDOSO FERREIRA Sergio Miguel.

Fait en deux exemplaires à Sandweiler.

Sergio Cardoso Ferreira / Manuel Augusto de Jesus Fernandes.

Référence de publication: 2011037049/34.

(110040378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

Noir I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.927.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 28 février 2011

L'associé de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur David Karp et de Monsieur Andrew Walker en tant que gérants A de la Société, et ce avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Anthony Iessi, directeur, né le 10 juin 1966 à New York, Etats Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 1700 East Putnam Avenue, Suite 205, Old Greenwich, CT 06870-1366, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011035495/19.

(110038049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

3W Power Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.423.

—
In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of December.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of 3W Power Holdings S.A., a société anonyme having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 153 423.

The meeting is opened at 9.00 a.m. with Mr Michaël Julian, General Counsel AEG Power Solutions, residing professionally in Paris, in the chair,

who appoints as secretary residing Mr Max Kremer, licencié en droit, professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Jeanne Laurent, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of date of the annual general meeting of shareholders;
 2. Subsequent amendment of article 11.3 of the articles of incorporation in the manner provided in Appendix 2 enclosed with the convening notice;
 3. Amendments to the classes of shares of the Company so in order to create a single class of shares implementing the occurrence of 10 September 2010 pursuant to which the shares and the class B shares have the same rights;
 4. Subsequent amendment of the articles 5.1, 6.1, 9.3 and deletion of article 7 of the articles of incorporation of the Company in the manner provided in the Appendix 2 enclosed with the convening notice;
 5. Renumbering of the articles of incorporation and of the cross references within the articles of incorporation further to the deletion of article 7 of the articles of incorporation;
 6. Granting of special powers to any board member to implement all steps required in relation with the foregoing items of the agenda;
 7. Miscellaneous.
- II. - That the shareholders present and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders and by the board of the general meeting, will remain annexed to the present deed.

III. - That 30.224.794 shares, out of a total number of shares 50.236.024 are being present or represented at the present general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this general meeting.

IV. - That all shares being registered shares, this extraordinary general meeting of shareholders has been convened by registered letter sent to all shareholders on 29 November 2010.

V. - The convening notice has also been published in the Luxemburger Wort twice with an eight days interval at least and 8 days at least prior to the extraordinary general meeting of shareholders i.e. on 30 November 2010 and 7 December 2010.

VI. - That the convening notice has also been published in accordance with the rules of the stock exchange and the provisions of directive 2004/109/EC as implemented in Luxembourg.

VII. - That the present general meeting, representing about 60,16 % of the share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then, after deliberation, the general meeting of shareholders takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the date of the annual general meeting of shareholders.

This resolution has been adopted by a majority of 30.224.794 votes in favour and 0 against, 0 votes abstained.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting of shareholders resolves to amend article 11.3 of the articles of incorporation which shall now read as follows:

" **11.3.** An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the nineteenth day of May at 12 p.m. noon. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors, as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from the end of the Company's financial year."

This resolution has been adopted by a majority of 30.224.794 votes in favour and 0 against, 0 votes abstained.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the classes of shares of the Company in order to create a single class of shares implementing the occurrence of 10 September 2010 pursuant to which the shares and the class B shares have the same rights.

This resolution has been adopted by a majority of 30.224.794 votes in favour and 0 against, 0 votes abstained.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting of shareholders resolves to amend articles 5.1.1, 6.1 and 9.3 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **5.1.1.** The Company's issued share capital is set at twelve million five hundred twenty thousand and six euros (EUR 12,520,006.-), consisting of fifty million two hundred thirty six thousand and twenty four (50,236,024) shares (referred to as "Shares") without indication of a nominal value."

" **6.1.** The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value."

" **9.3.** The Shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law and the articles of incorporation."

The general meeting further resolves to delete article 7 of the articles of incorporation of the Company.

This resolution has been adopted by a majority of 30.224.794 votes in favour and 0 against, 0 votes abstained.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolves to proceed to a renumbering of the articles and of the cross references within the articles of incorporation of the Company further to the deletion of article 7 of the articles of incorporation. This resolution has been adopted by a majority of 30.224.794 votes in favour and 0 against, 0 votes abstained.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolves that subject to the terms of the foregoing resolutions, any director of the Company hereby is authorised in the name and on behalf of the Company to take or cause to be taken any and all actions and to execute and deliver or cause to be executed and delivered the above resolutions and all such further agreements and documents, as deemed appropriate by him executing the same, and to incur and pay all such fees and expenses as may be necessary or advisable.

This resolution has been adopted by a majority of 30.224.794 votes in favour and 0 against, 0 votes abstained.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 2,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a German translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, 14, rue Erasme, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holders of the appearing persons, the proxy-holders signed together with the notary, this original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes

Im Jahre zweitausendundzehn, den vierzehnten Dezember,

vor dem unterzeichneten Notar Joëlle Baden, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der 3W Power Holdings S.A., abgehalten, einer Aktiengesellschaft, mit Sitz in 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 153.423.

Die Generalversammlung wurde um 9 Uhr eröffnet, unter dem Vorsitz von Herrn Michaël Julian, General Counsel AEG Power Solution, geschäftsansässig in Paris, welcher Herrn Max Kremer, licencié en droit, geschäftsansässig in Luxemburg, zum Schriftführer berufen hat.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Frau Jeanne Laurent, maître en droit, geschäftsansässig in Luxemburg.

Sodann die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist, ersucht der Vorsitzende den unterzeichneten Notar, folgende Erklärungen zu beurkunden:

I. Dass die gegenwärtige Generalversammlung zu befinden hat über folgende

Tagesordnung:

1. Änderung des Datums für die Abhaltung der jährlichen Generalversammlung der Aktionäre;
 2. Darauf folgende Änderung von Artikel 11.3 der Gesellschaftssatzung wie festgelegt in Anlage 2 des Einberufungsschreibens;
 3. Änderung der Aktienklassen der Gesellschaft, um eine einzige Klasse von Aktien zu schaffen, da aufgrund des Eintritts des Stichtages vom 10. September 2010, die Rechte der Aktien der Klasse B mit denen der anderen Aktien identisch sind;
 4. Darauf folgende Änderung der Artikel 5.1, 6.1, 9.3 und Löschung von Artikel 7 der Gesellschaftssatzung, wie festgelegt in Anlage 2 des Einberufungsschreibens;
 5. Neue Nummerierung der Gesellschaftssatzung und der Verweise innerhalb der Satzung aufgrund der Löschung von Artikel 7 der Satzung;
 6. Gewährung von besonderen Befugnissen an jedes Mitglied des Verwaltungsrats, um alle nötigen Schritte bezüglich vorangehender Punkte der Tagesordnung durchzuführen;
 7. Verschiedenes.
- II. Dass die anwesenden Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen jeweils gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären sowie vom Verwaltungsvorstand unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt.
- III. Dass 30.224.794 Aktien von insgesamt 50.236.024 Aktien in der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind und dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, dass sie rechtzeitig benachrichtigt wurden und vorab Kenntnis von der Tagesordnung der Generalversammlung erlangt haben.
- IV. Dass, da alle Aktien Namensaktien sind, die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre per Einschreibebrief vom 29. November 2010 an alle Aktionäre einberufen worden ist.
- V. Die Einberufungsnachricht wurde auch im Luxemburger Wort zweimal mit einem Zeitabstand von mindestens acht Tagen und wenigstens acht Tage vor der Generalversammlung der Aktionäre d.h. am 30. November 2010 und am 7. Dezember 2010, veröffentlicht.
- VI. Dass das Einberufungsschreiben auch in Einklang mit den Rechtsvorschriften über den Aktientausch und den Vorgaben der Richtlinie 2004/109/EC, wie sie in Luxemburger Recht Umsetzung gefunden haben, veröffentlicht wurde.
- VII. Dass die gegenwärtige Generalversammlung 60,16% des Gesellschaftskapitals vertritt, ordnungsgemäß gebildet und damit in Bezug auf die Punkte der Tagesordnung beschlussfähig ist.

Nach Beratung hat die Generalversammlung der Aktionäre daraufhin folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung der Aktionäre beschließt das Datum der jährlichen Generalversammlung der Aktionäre zu ändern.

Dieser Beschluss wurde angenommen durch einer Mehrheit von 30.224.794 Stimmen für und 0 gegen, bei 0 Stimmenthaltungen.

Zweiter Beschluss

Als Folge des vorgenannten Beschlusses beschließt die Generalversammlung der Aktionäre, Artikel 11.3 der Satzung zu ändern, welcher nun wie folgt lautet.

„ **11.3.** Eine jährliche Generalversammlung der Aktionäre muss am neunzehnten. Mai um zwölf (12) Uhr mittags eines jeden Jahres entweder in der Gemeinde abgehalten werden, in der die Gesellschaft ihren eingetragenen Sitz hat, oder an jedem anderen Ort, solange dieser in der Einberufungsbenachrichtigung hinreichend benannt ist. Falls dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, wird die jährliche Generalversammlung am nächsten Werktag abgehalten. Auf jeden Fall muss der Verwaltungsrat die jährliche Generalversammlung spätestens sechs (6) Monate nach Ende des Haushaltsjahres der Gesellschaft einberufen.

Dieser Beschluss wurde angenommen durch eine Mehrheit von 30.224.794 Stimmen für und 0 gegen, bei 0 Stimmenthaltungen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung der Aktionäre beschließt, die Aktienklassen der Gesellschaft zu ändern, um eine einzige Klasse von Aktien zu schaffen, da aufgrund des Eintritts des Stichtages vom 10. September 2010, die Rechte der Aktien der Klasse B mit denen der anderen Aktien identisch sind.

Dieser Beschluss wurde angenommen durch einer Mehrheit von 30.224.794 Stimmen für und 0 gegen, bei 0 Stimmenthaltungen.

Vierter Beschluss

Als Folge des vorgenannten Beschlusses beschließt die Generalversammlung der Aktionäre, die Artikel 5.1.1., 6.1. und 9.3 der Satzung zu ändern, welche nun wie folgt lauten.

„ **5.1.1.** Das ausgegebene Aktienkapital der Gesellschaft ist auf zwölf Millionen fünfhundertzwanzigtausendundsechs Euros (EUR 12.520.006,-) festgelegt, aufgeteilt in fünfzig Millionen zweihundertsechsdreißigtausend-vierundzwanzig (50.236.024) Aktien (gemeinsam als „Aktien“ bezeichnet) ohne Nennwert.“

„ **6.1.** Das Gesellschaftskapital ist aufgeteilt in Aktien, jede davon hat den gleichen Wert.“

„ **9.3.** Die Aktien sind frei übertragbar, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen und der Satzung.“

Die Generalversammlung beschließt weiterhin, Artikel 7 der Gesellschaftssatzung zu löschen.

Dieser Beschluss wurde angenommen durch eine Mehrheit von 30.224.794 Stimmen für und 0 gegen, bei 0 Stimmenthaltungen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung der Aktionäre beschließt, eine neue Nummerierung der Gesellschaftssatzung und der Verweise innerhalb der Satzung aufgrund des Löschens von Artikel 7 der Satzung durchzuführen.

Dieser Beschluss wurde angenommen durch eine Mehrheit von 30.224.794 Stimmen für und 0 gegen, bei 0 Stimmenthaltungen.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung der Aktionäre beschließt gemäß den Bedingungen der vorangehenden Beschlüsse, dass jedes Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft hiermit berechtigt ist, im Namen und im Auftrag der Gesellschaft, alle Handlungen vorzunehmen oder zu veranlassen und obige Beschlüsse aus- und durchzuführen oder zu veranlassen, dass sie aus und durchgeführt werden und alle weiteren Vereinbarungen und Dokumente, die ihm in der Ausführung angemessen erscheinen und alle notwendige und zweckmäßige Kosten und Auslagen zu übernehmen und zu bezahlen..

Dieser Beschluss wurde angenommen durch eine Mehrheit von 30.224.794 Stimmen für und 0 gegen, bei 0 Stimmenthaltungen.

Schätzung der Kosten

Die Komparanten schätzen die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Generalversammlung entstehen, auf ungefähr EUR 2.000,-.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch spricht und versteht, bestätigt, dass auf Anfrage der erschienenen Personen, folgende Urkunde auf Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer Deutschen Fassung. Im Fall von Abweichungen zwischen dem Englischen und dem Deutschen Text wird die Englische Fassung maßgebend sein.

Hierüber wurde die gegenwärtige notarielle Urkunde in Luxemburg, 14, rue Erasme zum Datum wie eingangs erwähnt, erstellt.

Diese Urkunde wurde den erschienenen Bevollmächtigten vorgelesen und gemeinsam mit dem Notar die gegenwärtige Originalurkunde gezeichnet.

Signé: M. JULIAN, M. KREMER, J. LAURENT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2010. LAC/2010/57053. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011016279/197.

(110018453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Salsa Retail Holding Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 98.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.286.

In the year two thousand eleven, on the twenty-fifth day of the month of January.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Apax WW Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, United Kingdom, registered at the Companies House under number 4693597,

hereby represented by Ms. Julie Geneoli, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 January 2011.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of Salsa Retail Holding TopCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of ninety-eight thousand Euro (EUR 98,000.-), having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 157.286, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, dated 7 December 2010, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

III. The articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since that date.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, therefore declares that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To suppress the nominal value of the shares of the Company.

2. To increase the number of shares representing the share capital of the Company from twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and nine thousand five hundred (9,500) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), nine thousand five hundred (9,500) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), nine thousand five hundred (9,500) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), nine thousand five hundred (9,500) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), nine thousand five hundred (9,500) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), nine thousand five hundred (9,500) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), nine thousand five hundred (9,500) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), nine thousand five hundred (9,500) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares") and nine thousand five hundred (9,500) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares"), all without nominal value, representing a total of ninety-eight thousand (98,000) shares without nominal value, to one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Ordinary Shares and nine hundred fifty thousand (950,000) Class A Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class B Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class C Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class D Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class E Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class F Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class G Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class H Preferred Shares and nine hundred fifty thousand (950,000) Class I Preferred Shares, representing a total amount of nine million eight hundred thousand (9,800,000) shares without nominal value, without any change to the amount of the Company's share capital.

3. To reintroduce a nominal value of one Cent (EUR 0.01) per share of the Company.

4. To amend the first paragraph of article 6.1 of the Articles (Subscribed share capital) so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 above, as follows:

“ **6.1. Subscribed share capital.** The Company's share capital is fixed at ninety-eight thousand Euro (EUR 98,000.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and nine hundred fifty thousand (950,000) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), nine hundred fifty thousand (950,000) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), nine hundred fifty thousand (950,000) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), nine hundred fifty thousand (950,000) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), nine hundred fifty thousand (950,000) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), nine hundred fifty thousand (950,000) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), nine hundred fifty thousand (950,000) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), nine hundred fifty thousand (950,000) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares") and nine hundred fifty thousand (950,000) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares" and, together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares and the Class H Preferred Shares, the "Preferred Shares") representing a total of nine million eight hundred thousand (9,800,000) shares of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to suppress the nominal value of the shares of the Company.

Second resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to increase the number of shares representing the share capital of the Company from twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares and nine thousand five hundred (9,500) Class A Preferred Shares, nine thousand five hundred (9,500) Class B Preferred Shares, nine thousand five hundred (9,500) Class C Preferred Shares, nine thousand five hundred (9,500) Class D Preferred Shares, nine thousand five hundred (9,500) Class E Preferred Shares, nine thousand five hundred (9,500) Class F Preferred Shares, nine thousand five hundred (9,500) Class G Preferred Shares, nine thousand five hundred (9,500) Class H Preferred Shares and nine thousand five hundred (9,500) Class I Preferred Shares, all without nominal value, representing a total of ninety-eight thousand (98,000) shares without nominal value, to one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Ordinary Shares and nine hundred fifty thousand (950,000) Class A Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class B Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class C Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class D Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class E Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class F Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class G Preferred Shares, nine hundred fifty thousand (950,000) Class H Preferred Shares and nine hundred fifty thousand (950,000) Class I Preferred Shares, representing a total amount of nine million eight hundred thousand (9,800,000) shares without nominal value, without any change to the amount of the Company's share capital.

Third resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to reintroduce a nominal value of one Cent (EUR 0.01) per share of the Company.

Fourth resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to amend the first paragraph of article 6.1 of the Articles (Subscribed share capital) so as to reflect the resolutions adopted above, as follows:

“ **6.1. Subscribed share capital.** The Company's share capital is fixed at ninety-eight thousand Euro (EUR 98,000.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and nine hundred fifty thousand (950,000) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), nine hundred fifty thousand (950,000) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), nine hundred fifty thousand (950,000) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), nine hundred fifty thousand (950,000) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), nine hundred fifty thousand (950,000) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), nine hundred fifty thousand (950,000) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), nine hundred fifty thousand (950,000) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), nine hundred fifty thousand (950,000) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares") and nine hundred fifty thousand (950,000) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares" and, together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares and the Class H Preferred Shares, the "Preferred Shares") representing a total of nine million eight hundred thousand (9,800,000) shares of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Declaration

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-cinquième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Apax WW Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4693597,

ici représentée par Mademoiselle Julie Geneoli, employée privée, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 janvier 2011.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est le seul associé de Salsa Retail Holding TopCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social quatre-vingt-dix-huit mille euros (EUR 98.000,-), ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L1724 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.286, constituée par un acte de Maître Gérard Lecuit, précité, en date du 7 décembre 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

III. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis cette date.

IV. La partie comparante, dûment représentée, et constituant l'assemblée générale de la Société, ayant reconnue être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Société.

2. Augmenter le nombre de parts sociales représentant le capital social de la Société de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»), neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B»), neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales préférentielles de classe E (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe E»), neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales préférentielles de classe F (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe F»), neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales préférentielles de classe G (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe G»), neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales préférentielles de classe H (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe H») et neuf mille cinq cents (9.500) parts sociales préférentielles de classe I (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe I»), chacune sans valeur nominale, représentant un total de quatre-vingt-dix-huit mille (98.000) parts sociales sans valeur nominale, à un million deux cent cinquante mille (1,250,000) Parts Sociales Ordinaires et neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, représentant un montant total de neuf millions huit cent mille (9.800.000) parts sociales sans valeur nominale, sans changement du montant du capital social de la Société.

3. Réintroduire une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) par part sociale de la Société.

4. Modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts (Capital souscrit) afin de refléter les résolutions devant être adoptées dans le cadre des points 1 à 3 ci-dessus, de la façon suivante:

« **6.1. Capital souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-dix-huit mille euros (EUR 98.000,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), neuf cent cinquante mille (950.000) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»), neuf cent cinquante mille (950.000) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B»), neuf cent cinquante mille (950.000) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), neuf cent cinquante mille (950.000) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), neuf cent cinquante mille (950.000) parts sociales préférentielles de classe E (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe E»), neuf cent cinquante mille (950.000) parts sociales préférentielles de classe F (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe F»), neuf cent cinquante mille (950.000) parts sociales préférentielles de classe G (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe G»), neuf cent cinquante mille (950.000) parts sociales préférentielles de classe H (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe H») et neuf cent cinquante mille (950.000) parts sociales préférentielles de classe I (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe I») et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, Parts Sociales Préférentielles de Classe B, Parts Sociales Préférentielles de Classe C, Parts Sociales Préférentielles de Classe D, Parts Sociales Préférentielles de Classe E, Parts Sociales Préférentielles de Classe F, Parts Sociales Préférentielles de Classe G et Parts Sociales Préférentielles de Classe H, les «Parts Sociales Préférentielles»), représentant un total de neuf millions huit cent mille (9.800.000) parts sociales d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE d'augmenter le nombre de parts sociales représentant le capital social de la Société de douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, neuf mille cinq cents (9.500) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, neuf mille cinq cents (9.500) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, neuf mille cinq cents (9.500) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, neuf mille cinq cents (9.500) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, neuf mille cinq cents (9.500) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, neuf mille cinq cents (9.500) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, neuf mille cinq cents (9.500) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, neuf mille cinq cents (9.500) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et neuf mille cinq cents (9.500) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, chacune sans valeur nominale, représentant un total de quatre-vingt-dix-huit mille (98.000) parts sociales sans valeur nominale, à un million deux cent cinquante mille (1,250,000) Parts Sociales Ordinaires et neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et neuf cent cinquante mille (950.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, représentant un montant total de neuf millions huit cent mille (9.800.000) parts sociales sans valeur nominale, sans changement du montant du capital social de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE de réintroduire une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) par part sociale de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts (Capital souscrit) afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, de la façon suivante:

« **6.1. Capital souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-dix-huit mille euros (EUR 98.000,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), neuf cent cinquante mille (950.000) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»), neuf cent cinquante mille (950.000) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B»), neuf cent cinquante mille (950.000) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), neuf cent cinquante mille (950.000) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), neuf cent cinquante mille (950.000) parts sociales préférentielles de classe E (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe E»), neuf cent cinquante mille (950.000) parts sociales préférentielles de classe F (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe F»), neuf cent cinquante mille (950.000) parts sociales préférentielles de classe G (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe G»), neuf cent cinquante mille (950.000) parts sociales préférentielles de classe H (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe H») et neuf cent cinquante mille (950.000) parts sociales préférentielles de classe I (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe I») et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, Parts Sociales Préférentielles de Classe B, Parts Sociales Préférentielles de Classe C, Parts Sociales Préférentielles de Classe D, Parts Sociales Préférentielles de Classe E, Parts Sociales Préférentielles de Classe F, Parts Sociales Préférentielles de Classe

G et Parts Sociales Préférentielles de Classe H, les «Parts Sociales Préférentielles»), représentant un total de neuf millions huit cent mille (9.800.000) parts sociales d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Déclaration

Le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. GENEOLI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 janvier 2011. Relation: LAC/2011/4232. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011015843/232.

(110018923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Acobel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.726.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 septembre 2010

Extrait rectificatif n° L 100160039

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011036068/35.

(110039943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

Oceania S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 73.372.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 18 janvier 2011

Démission de Monsieur Frédéric Otto en tant qu'Administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Elise Lethuillier, demeurant professionnellement 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Otto, Administrateur démissionnaire.

Le nouvel Administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011035496/17.

(110038016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

Salisbury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.238.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Julian Gabriel, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 7 mars 2011.

- Monsieur Kevin Grundy, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a été nommé gérant de la Société avec effet le 7 mars 2011 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 mars 2011.

Laurent Bélik

Gérant

Référence de publication: 2011035501/17.

(110038452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

LBP Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.049.300,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.195.

EXTRAIT

Il résulte de résolutions des associés de la Société en date du 1^{er} mars 2011 que Monsieur David Beardsell, gérant de Catégorie A de la Société, a démissionné de ses fonctions avec effet au 1^{er} mars 2011.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit à compter du 1^{er} mars 2011:

Gérants de catégorie A:

M. Rodolpho Amboss et M. Ralph Kurschner.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Pour extrait conforme

LBP Luxco S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011035973/20.

(110039019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

**Capinvest International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Capinvest International Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 10.018.

L'an deux mille dix le trente décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme holding «CAPINVEST INTERNATIONAL HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-2086 Luxembourg 412 F, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 10018, constituée suivant acte reçu le 21 février 1972, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 93 du 29 juin 1972 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 7 février 2002 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 866 du 7 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Elise Beley, employée privée à L-2086 Luxembourg 412 F, route d'Esch..

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, demeurant professionnellement à Luxembourg. La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1- Adoption du statut d'une société de gestion de patrimoine familial, modification de la dénomination sociale de la société «Capinvest International Holding S.A.» en «Capinvest International S.A., SPF» et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 1 des statuts pour lui donner le teneur suivante:

«Il est formé par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de CAPINVEST INTERNATIONAL S.A., SPF»;

2- Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»;

3- Ajout à l'article 3 des statuts un nouveau paragraphe ayant la teneur suivante:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF»;

4- Suppression du deuxième paragraphe de l'article 6 des statuts;

5- Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi sur les SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»;

6- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial, modification de la dénomination sociale de la société «Capinvest International Holding S.A.» en «Capinvest International S.A., SPF» et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 1 des statuts pour lui donner le teneur suivante: «Il est formé par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de CAPINVEST INTERNATIONAL S.A., SPF»

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** ««La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»»;

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 3 des statuts le paragraphe suivant:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF»;

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 6 des statuts.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 15 comme suit:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi sur les SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. BELEY, F. GILBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/133. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITON CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012827/106.

(110015025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Sapam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.673.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 aout 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination de la personne suivante en tant que représentant permanent de son administrateur CMS Management Services S.A.:

Mr Fabrice Geimer, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 1^{er} aout 2008 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

T.C.G. Gestion S.A.

Administrateur

Catherine Noens

Représentant Permanent

Référence de publication: 2011035502/17.

(110038068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

Binigaus Trier SG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.891.

Lors de l'assemblée générale tenue le 18 juin 2010 les mandats des commissaires:

- Marc Liesch

- Juan Carlos Smith MORRONDO

- Angel BARRACHINA MORENO

ainsi que le mandat du Réviseur d'Entreprises:

- AUTONOME DE REVISION

ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice social 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BINIGAUS TRIER SG S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011035523/17.

(110038812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

BB Investments S.A. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 145.538.

L'an deux mille dix, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

- J.P. MORGAN TRUST COMPANY OF DELAWARE agissant en sa qualité de trustee de The Bruno Trust, établie et ayant son siège social à 500 Stanton Christiana Road, 2CS Newark Delaware,

ici représentée par M. Xavier MANGIULLO, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich,

en vertu d'une procuration datée du 22 décembre 2010,

cette procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présente acte pour être enregistré avec lui,

laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'actionnaire unique de la société dénommée BB INVESTMENTS S.A SPF, une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S. à Luxembourg sous la section B et le n° 145.538, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 mars 2009, publié au Mémorial C n° 834 du 18 avril 2009.

(i). Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social de EUR 900.000.-(neuf cent mille euros), est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

(ii). Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. To resolve on starting the procedure of the winding up of the company.
2. To resolve in order to appoint Mr Marco Sterzi, born in Milan, Italy, at November 10th, 1964, professionally residing in L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, as liquidator of the company and to determine his powers.
3. Miscellaneous.

(iii) L'Actionnaire Unique déclare et requiert le notaire soussigné d'acter que:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de nommer comme liquidateur Monsieur Marco STERZI, conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, (le «Liquidateur»).

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande de la comparante le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten, on the 27nd day of December.

Before Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

- J.P. MORGAN TRUST COMPANY OF DELAWARE acting as trustee of The Bruno Trust, with registered office in 500 Stanton Christiana Road, 2CS Newark Delaware,

Hereby represented by Mr. Xavier MANGIULLO, employee, with professional address in Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich,

by virtue of a proxy given under private seal on the 22th of December, 2010.

Said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will be attached to this deed to be filed therewith with the competent registration authorities,

being the sole shareholder of BB INVESTMENTS S.A SPF a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diederich, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 145.538 (the "Company"), constituted by a deed of the present notary, dated March 6, 2009, published in the Mémorial C No. 834 of April 18, 2009.

(i). That the sole shareholder, holding the entire share capital of EUR 900,000 (nine hundred thousand euro) is duly represented at the meeting which is consequently regularly constituted and may validly deliberate and decide on various points brought to the agenda, without prior notice.

(ii). That the agenda of this meeting is as follows:

1 To resolve on starting the procedure of the winding up of the company.

2 To resolve in order to appoint Mr Marco Sterzi, born in Milan, Italy, at November 10th, 1964, professionally residing in L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, as liquidator of the company and to determine his powers.

3 Miscellaneous.

(iii) The Sole Shareholder declared and requested the undersigned notary to record that:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the meeting resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the meeting resolved to appoint as liquidator: Marco STERZI, conseil économique, with registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, (the "Liquidator").

The meeting resolved that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the law, redeem shares issued by the company.

The Liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The Liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: X. MANGIULLO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 30 décembre 2010, LAC/2010/59836. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Référence de publication: 2011015560/117.

(110018222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

UBS Third Party SIF Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.641.

Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2011

Est élu au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011:

- Adam Miles HARKNESS, Membre du Conseil d'Administration, 21, Lombard Street, GB-EC3V9AH London

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS Third Party SIF Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Michaela Imwinkelried / Peter Sasse

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2011035514/15.

(110038391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

Rreef Iberian Value Added II S.A., Sicar, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 123.840.

Extrait de résolution adoptée lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 Juin 2010:

Est nommé administrateur de catégorie B:

- M. Antonio Losada Aguilar, résident professionnellement au Paseo de la Castellana 18, 28046 Madrid, Espagne. Le mandat de l'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Extrait de résolution adoptée lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 Juin 2009:

Est nommé administrateur de catégorie B:

- SANDRIGHAM S.L., Rambla de Catalunya 68, 2B, 08007 Barcelona, Espagne (N° d'immatriculation B-58601568, Registro Mercantil de Barcelona). Le mandat de l'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 Octobre 2010:

- Est noté que FULLA SATUNA S.L. a démissionné en tant qu'administrateur catégorie B de la société RREEF Iberian Value Added II S.A., SICAR, numéro R.C.S. B-58376211, Registro Mercantil de Barcelona, avec effet au 19 Octobre 2010.

- Est noté que GRUPO DE INVERSION INMOBILIARIO EUREKA S.L. a démissionné en tant qu'administrateur catégorie B de la société RREEF Iberian Value Added II S.A., SICAR, numéro R.C.S. B-04386868, Registro Mercantil de la Provincia de Almeria, avec effet au 19 Octobre 2010.

- Est noté que Nereida Mediterránea S.L. a démissionné en tant qu'administrateur catégorie B de la société RREEF Iberian Value Added II S.A., SICAR, numéro R.C.S. B-97387294, Registro Mercantil de Valencia, avec effet au 19 Octobre 2010.

Luxembourg, le 2 Mars 2011.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2011036754/30.

(110039898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

Fintinvest A.G., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Fintinvest A.G.).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.446.

L'an deux mille dix.

Le quinze décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINTINVEST A.G., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 61.446,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Mondorf, en date du 17 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 72 du 04 février 1998,

La séance est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DEUX MILLE NEUF CENTS (2.900) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la présidente signale que le capital était de DEUX MILLIONS NEUF CENT MILLE DEM (2.900.000.-), représenté par DEUX MILLE NEUF CENTS (2.900) ACTIONS d'une valeur nominale de MILLE DEM (1.000.-) chacune,

que ce capital a été converti en euros et augmenté à UN MILLION CINQ CENT HUIT MILLE EUROS (€ 1.508.000.-), représenté par DEUX MILLE NEUF CENTS (2.900) actions d'une valeur nominale de CINQ CENT VINGT EUROS (€ 520.-) chacune, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale sous seing privé tenue en date du 08 août 2001, publiée au Mémorial C numéro 243 du 13 février 2002.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 4 des statuts) pour lui donner la teneur suivante: "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en FINTINVEST A.G., SPF. Modification de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de FINTINVEST A.G., SPF.

4) Suppression du capital autorisé.

Modification afférente de l'article 5.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée et notamment à l'article quatorze (14) qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 14.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.»

La teneur de l'article 14 en allemand sera dorénavant la suivante:

« **Art. 14.** Für alle Punkte die in nicht dieser Satzung geregelt sind, verweisen die Parteien auf die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10 August 1915.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article quatre (4) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce doit être détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.»

La teneur de l'article 4 en allemand sera dorénavant la suivante:

« **Art. 4.** „Der Zweck der Gesellschaft umfasst den Erwerb, das Halten, das Verwalten und Erzielen von Finanzanlagen wie in Artikel 2 des Gesetzes über Verwaltungsgesellschaften für Familienvermögen vom 11. Mai 2007 definiert, mit Ausnahme jeglicher gewerblichen Tätigkeit.

Unter Finanzanlagen im Sinne des oben genannten Gesetzes werden verstanden:

- i) finanzielle Instrumente im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzgarantieverträge, und
- ii) Bargeld und Aktiva, unter welcher Natur sie auch immer verbucht seien.

Die Gesellschaft darf Gesellschaftsanteile nur halten, wenn eine Einflussnahme auf die Geschäftsführung dieser Gesellschaft ausgeschlossen ist.

Die Gesellschaft kann weiterhin Hypotheken gewähren, Kredite mit oder ohne Garantie aufnehmen oder für andere natürliche oder juristische Personen bürgen im Einklang mit der jeweils anwendbaren Gesetzgebung.“

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en FINTINVEST A.G., SPF, de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme, sous la dénomination de FINTINVEST A.G., SPF.»

La teneur de l'article 1 en allemand sera dorénavant la suivante:

« **Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft mit dem Namen FINTINVEST A.G., SPF.“

Quatrième résolution

Le capital autorisé n'ayant plus raison d'être l'assemblée décide de supprimer les alinéas 4, 5 et 6 de l'article 5 des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16672. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011012901/104.

(110015147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Golden VIP SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 158.467.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ACHADAS WORLDWIDE INC., avec siège social sis OMC Chambers, PO box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite sous le n° IBC 664117,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration lui substituée,

laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de GOLDEN VIP SA.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliations contractuelles au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration, lequel a tous pouvoirs pour y adapter authentiquement le présent article.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, sera le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

L'objet social de la société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

La société pourra également, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte, pour le compte d'autrui ou en participation, toutes opérations généralement quelconque se rapportant directement ou indirectement au développement, à la création, la production, la réalisation, la diffusion, la promotion, l'édition, la conception, la commercialisation, et la labellisation de toute activités artistiques dont notamment la musique, la vidéo, l'audiovisuel, l'évènementiel, l'écriture et toutes formes de communication et ce quelqu'un soit le support: disques, compact disques, livres, imprimés, scènes, spectacles, bandes, cassettes, télévisuel, multimédia, internet. Elle peut participer, créer, produire, commercialiser des scènes, des spectacles et des concerts de type artistique.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31), entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par l'administrateur; cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télécopie ou télex.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tout acte de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions. Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 16. Tout document et toute nomination de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par un administrateur, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier mardi du mois de juin de chaque année à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée à l'assemblée, présidera les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants un scrutateur.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes de l'année sociale écoulée.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tout autre document qui pourra être requis par la loi, au commissaire qui, sur cette base, établira son rapport.

Quinze jours avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tout autre document qui pourra être requis par la loi, sera déposé au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net sera affecté à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu de procéder à une distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales, des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se réunira le dernier mardi du mois de juin de l'an 2012 à 18.00 heures.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'associée unique ACHADAS WORLDWIDE INC., préqualifiée, et libérées entièrement par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

Décisions de l'associée unique

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés à la fonction d'administrateur:

Monsieur Benoît GEORIS, expert-comptable, né à Huy (Belgique) le 13 janvier 1961, demeurant professionnellement à L-8365 Hagen, 48A, rue Principale.

Monsieur Fabio MAZZONI, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique) le 20 janvier 1960, demeurant à B-1640 Rhode-St Genèse, 17, avenue de l'Ecuyer, (Belgique).

Mademoiselle Violène ROSATI, administrateur de sociétés, née à Mont St. Martin (France), le 23 avril 1977, demeurant à F-57000 Metz, 15, avenue Leclerc Hauteclouque (France).

3. La société à responsabilité limitée BG Consulting S. à r. l., société ayant son siège social à L-8365 Hagen, 48A, rue Principale R.C.S. Luxembourg numéro B 118.473, a été appelée à la fonction de commissaire aux comptes.

4. Monsieur Fabio MAZZONI, prénommé, est nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

5. Les mandats des administrateurs, du commissaire aux comptes et de l'administrateur-délégué se termineront lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2016.

6. L'adresse du siège social de la société est établie à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2011. Relation GRE/2011/157. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 27 janvier 2011.

Référence de publication: 2011015681/264.

(110018276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Bluelux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.342.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 8 mars 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L- 1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 8 mars 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 8 mars 2011.

Pour BLUELUX S.A.- SPF

Société Anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2011035645/21.

(110039266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Recycling Partner A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.635.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Maxime CRAIPEAU, homme d'affaires, né à Bayeux (France) le 6 août 1981, demeurant à F-75009 Paris, 12, rue d'Amsterdam (France), ici représenté par Monsieur Laurent MARASCHIN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl,

En vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme RECYCLING PARTNER A.G., ayant son siège social à L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg numéro B 147635, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1741 du 9 septembre 2009.

II.- Que le capital social de la société anonyme RECYCLING PARTNER A.G., s'élève actuellement à EUR 75.000 (soixante-quinze mille euros) représenté par 750 (sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement libérées.

III.- Que le comparant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme RECYCLING PARTNER A.G.

IV.- Que l'activité de la société anonyme RECYCLING PARTNER A.G. ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme RECYCLING PARTNER A.G. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laurent MARASCHIN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2010. Relation GRE/2010/4881. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011022534/51.

(110026619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.